

## MARQUAY

### Compte-rendu de réunion du Conseil municipal du mardi 20 mai 2025

**Début de séance : 20 heures 30**

**Secrétaire de séance : Michel BOUYSSOU**

**Présents :** Jean-Luc ASTIÉ, Jacques BAYLE, Colette SOUMEYROU, Christian VEYRET, Michel BOUYSSOU, Isabelle DELIBIE, Nathalie GLEMAREC, Sylvie JESINGHAUS, Florent LIRAUD, Virginie VERLEY, Claire VEYSSEYRE, Didier DELIBIE, Clément CONSTANT

**Excusé :** Gaëtan PARADE

#### **Autorisation de signature d'un bail commercial relatif à la location d'un multiple rural**

Monsieur le Maire présente les candidatures à la reprise du multiple rural et explique qu'après s'être rapproché de l'étude des Maitres Oudot et Poussou, il est nécessaire de mettre en place un bail de location de type 3 – 6 – 9 ou précaire.

Le montant mensuel du loyer proposé est de :

- 900 € pour le fonds de commerce
- 100 € pour la licence IV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer ce tarif et précise que cette somme sera imputée au compte 752 en recette de fonctionnement du budget principal et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail avec le candidat retenu.

#### **Désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale. Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à des guides pratiques et de formations (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soutient cette action, désigne Colette SOUMEYROU comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

## Suppression et modification du tableau des effectifs

Il convient de modifier le tableau des effectifs en vu du recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie et d'un agent contractuel pour le service périscolaire. Le poste d'adjoint administratif territorial est supprimé au profit du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

À compter du 1er juin, le tableau des effectifs sera le suivant :

GRADE	CATÉGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE	MISSIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35H00	Secrétaire de mairie
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	28H00	Chargée d'accueil Agence Postale communale
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique territorial	C	35H00	Agent de service polyvalent
Adjoint technique territorial	C	21H00	Cuisinière
Adjoint technique territorial	C	25H00	Agent de service polyvalent

### Questions diverses

Il est proposé de revoir les montants de l'IFSE des agents afin de compenser la mise en place de la prévoyance obligatoire.

La Préfecture revient vers les communes concernant le schéma de défense incendie avec la cartographie des points d'eau incendie et l'augmentation d'installation afin de couvrir le territoire communal d'infrastructures nécessaires.

Le service archivage du CDG 24 intervient dans les collectivités pour réaliser le recollement et l'enregistrement des archives de la commune. La première mission en début 2024 a permis de trier et classer les archives par un inventaire. Les nouvelles missions consisteront à une mise à jour annuelle pour un montant de 360 €. Un devis est à l'étude pour appliquer cette méthode aux documents numériques.

M le Maire évoque la possibilité de reporter ses indemnités afin de pallier à un manque de trésorerie. Ces indemnités devront être récupérées avant la fin de l'année.

Mme Judith LITH recherche une maison abandonnée pour un tournage.

**Fin de séance : 22h30**